

La lettre de

# L'OBSERVATOIRE

## Ile-de-France

### des risques travaux sur réseaux

n°12

SEPTEMBRE 2016

## EDITO

**F**in d'année dernière, c'est avec grand plaisir que j'ai accepté de prendre en charge l'animation du Groupe Communication de l'Observatoire Régional.

Ce n'est pas sans une certaine appréhension tenant compte du chemin restant à parcourir.

En effet, les risques liés aux travaux à proximité de réseaux sont omniprésents sur les chantiers, avec des conséquences potentiellement très graves (sur les biens et les personnes).

La réglementation est récente, complexe et en constante évolution. Elle est aujourd'hui, encore insuffisamment maîtrisée par l'ensemble des intervenants (du maître d'ouvrage à l'exécutant de travaux en passant par les opérateurs de réseaux).

Ce Groupe Communication, émanation de l'Observatoire,

a pour ambition d'apporter sa contribution, à la transmission et la compréhension des informations, aux différents acteurs sur le terrain.

Concrètement, nous prenons acte des décisions prises par l'Observatoire en termes d'actions et définissons les modalités de communication vers les différentes parties prenantes. En fonction des informations et difficultés concrètes qui remontent du terrain, nous proposons d'autres outils et orientations.

Ce Groupe se réunit au moins 3 fois par an. Je remercie d'ores et déjà tous les contributeurs avec qui nous nous efforcerons de partager et vous faire partager les bonnes pratiques liées aux travaux à proximité des réseaux pour la sécurité des biens et des personnes.



**Catherine WEILER**  
Responsable du Groupe  
Communication

## FOCUS

### LES SEMAINES RÉGIONALES DE LA PRÉVENTION DES ENDOMMAGEMENTS

Conduite sous l'égide de l'Observatoire Ile-de-France des Risques Travaux sur Réseaux, cette opération « **Semaines régionales de la prévention des endommagements de réseaux** » avait pour objectif de mener une action pédagogique auprès des maîtres d'ouvrages et des entreprises de travaux sur les enjeux du marquage (initial et maintien) des réseaux et des branchements. Dès lors que des travaux sont à réaliser, s'assurer du repérage des réseaux et des branchements est primordial. Le marquage des réseaux se fait avant de démarrer des travaux de terrassement, de sondage... et son maintien est assuré tout au long de la vie du chantier.

Cette opération est achevée et l'heure est au bilan : **751 visites ont été réalisées**. A noter que l'action a été perturbée par les intempéries. Au-delà des 1ers chiffres ci-dessous, nous avons également pu constater une réduction des endommagements sur la période. Un bilan plus complet sera présenté ultérieurement mais d'ores et déjà, l'Observatoire Ile-de-France des Risques travaux sur réseaux envisage de reconduire en 2017 l'opération.

#### Bilan général

- 247 communes visitées.
- 175 entreprises de travaux.
- Participation du MOA à la visite : 29%.
- Chantier > 100 m<sup>2</sup> : 33%.
- Chantier sous MOA opérateur : 51%.
- Marquage initial dans 89% des cas.
- Code couleur respecté dans 93% des cas.



Dans la lignée des Semaines Régionales conduites sous l'égide de l'Observatoire, GRDF réseaux Ile-de-France a décidé de poursuivre jusqu'à fin 2016 en confiant aux entreprises GEOSAT et QUALICONSULT la réalisation de visites pédagogiques de prévention.

# RETOUR D'EXPERIENCE

## REX ENGIE RESEAUX

### Contexte :

ENGIE Réseaux (ER) réalise une DT pour raccorder un nouveau client. Un tracé est défini avec l'entreprise « TP ». Un **plan de situation** sur lequel figure une canalisation de gaz lui est remis. L'intervention est programmée 2 mois après.

### Circonstances :

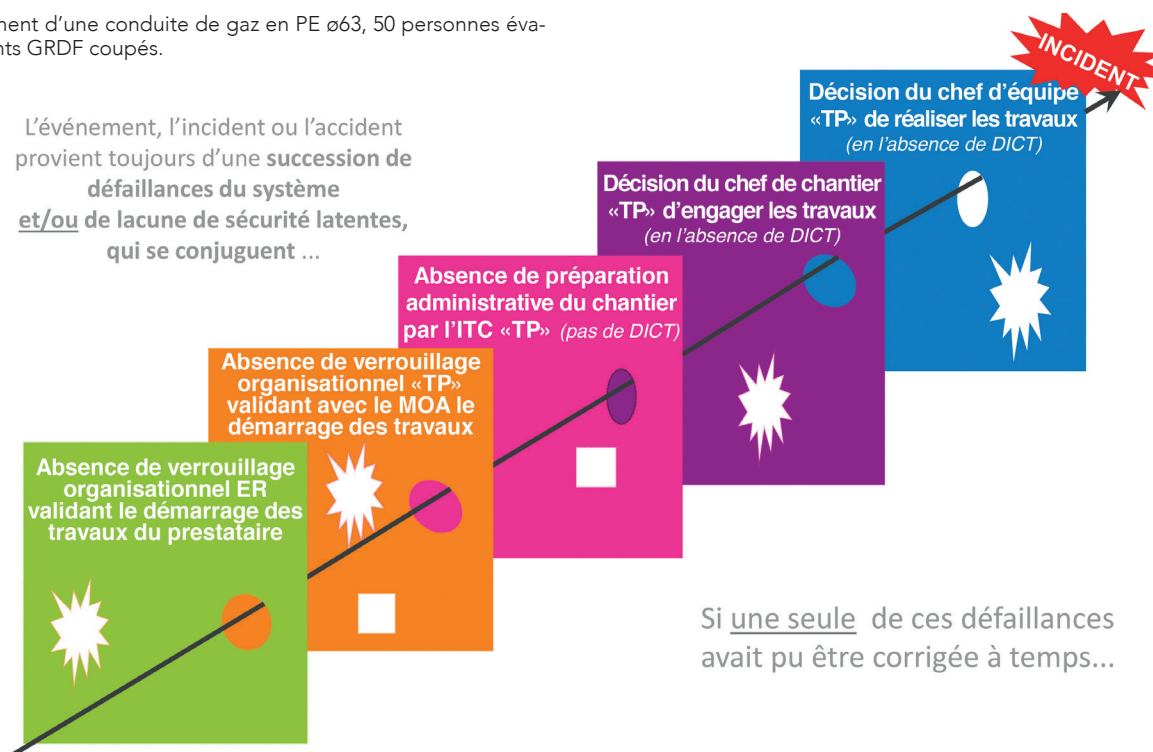
Au démarrage des travaux, le chef de chantier s'aperçoit qu'il n'a **pas les DICT et dossier de chantier**. Il prend, malgré tout, la décision d'effectuer les travaux à partir du plan de situation. Il donne ses instructions au chef d'équipe/pelleur qui engage le terrassement avec la pelle mécanique, repère et dégage une conduite de gaz jusqu'au grillage avertisseur. Il suppose que cette conduite est celle figurant sur le plan de situation. Il reprend le terrassement pour réaliser une niche de soudure, et endommage une autre conduite de gaz.

### Conséquences :

Endommagement d'une conduite de gaz en PE ø63, 50 personnes évacuées, 90 clients GRDF coupés.

### Causes :

L'événement, l'incident ou l'accident provient toujours d'une **succession de défaillances du système** et/ou de **lacune de sécurité latentes**, qui se conjugent ...



**Benoît GRUSON**  
ENGIE Réseaux

## INFORMATIONS

### QCM, attestation de compétences, AIPR, En Avant !

Après cinq mois de mise en route des examens QCM « DT-DICT » le Groupe Projet n°9 de l'Observatoire National s'est réuni le 19 mai dernier pour en analyser les premiers résultats.

Environ 5 000 candidats se sont présentés à l'examen sur la France entière. Pour l'Île-de-France seulement 500 passages !

Les résultats montrent une forte amélioration par rapport à la phase test de 2015.

	Tests 2015	Examens 2016
Concepteur	80%	95%
Encadrant	63%	86%
Opérateur	55%	92%
Taux de réussite		

### Un effort des parties prenantes efficace

Le travail réalisé par les membres du GP9 appuyés par un ergonome a porté ses fruits. Les

réflexions et propositions de l'Observatoire d'Île-de-France ont renforcé les améliorations. Pour les encadrants, malgré une forte amélioration du taux de réussite, on constate un résultat en retrait par rapport aux concepteurs ou aux opérateurs. La définition de l'encadrant est large et peut conduire à une sous-estimation des prérequis par les employeurs. Les entreprises sont invitées à consulter le guide technique sur ce point sur le site du [guichet unique](#).

### Des développements à venir

Le GP9 en lien avec le Ministère assure un suivi du passage des examens en vue d'une amélioration continue des QCM. Environ trente questions, validées mi-mai dernier, seront intégrées à la banque de questions début 2017. Courant 2017, une quinzaine de questions en relation avec l'évolution du guide technique sera élaboré au sein du GP9.

### Et de plus

Un travail est lancé sur la mise à jour des certificats, titres et diplômes des secteurs du BTP,

des sondages géotechniques, des travaux agricoles, horticoles, sylvicoles ou paysagers valant attestation de compétences pendant 5 ans en vue de la délivrance d'une AIPR. Il a été retenu le principe que les catégories concepteurs et encadrants seraient accessibles avec un diplôme de niveau I à III et la catégorie opérateur pour les possesseurs d'un diplôme de niveau IV à V.

Pour ce qui est de l'introduction de l'option anti-endommagement dans les CACES, l'unanimité des membres du GP9 ont attiré l'attention sur la polyvalence des conducteurs d'engin qui peuvent être amenés à intervenir hors de l'engin notamment en cas de travaux urgents. Il est donc souhaité que l'ensemble du dispositif QCM-opérateur soit pris en compte dans l'option du CACES.

**Georges LE CORRE**  
Co-animateur AITF du GP9  
de l'Observatoire National des DT-DICT

# COUP DE PROJECTEUR

## Permis de construire et procédure DT-DICT

Fort de son action de prévention pour réduire de manière significative les endommagements de réseaux en Ile-de-France sur le domaine public et privé, l'Observatoire régional s'est fortement mobilisé auprès du Ministère pour que les particuliers soient informés de la réglementation anti-endommagement et des procédures à suivre.

Et pour cause, la part des incidents sur réseaux sensibles provoqués par des particuliers est passée de 8% en 2007 à 17% en 2015. Certains particuliers font leur propre branchement de réseaux non sensibles empiétant sur le domaine public, sans avoir pris connaissance des risques potentiels de la présence de réseaux sensibles ou non au droit de leurs travaux.

Un incident important a eu lieu en décembre 2015 à Lagny sur Marne, incident au cours duquel un particulier qui réalisait son branchement d'eau a coupé par erreur une conduite de distribution de gaz provoquant une coupure de distribution chez 300 usagers, par chance aucune victime n'est à déplorer.

Depuis le mois de mai 2016, le Ministère a acté la prise en compte des règles DT-DICT dans les formulaires CERFA de demande de permis de construire de maison d'habitation ou de toute autre construction, de déclaration préalable aux travaux dispensés de permis, et de permis de modification de permis existant.

Les nouveaux CERFA, disponibles sur le site du Ministère, font désormais mention d'un point « Informations complémentaires » incitant les titulaires de permis de construire à consulter le site du guichet unique avant tout démarrage de travaux pour identifier les réseaux enterrés et aériens sur ou au pourtour de leur propriété.

L'Observatoire régional se félicite de cette bonne nouvelle qui contribue à la prise de conscience de chacun.

Pour faciliter l'accès aux informations nécessaires à la bonne réalisation de leur chantier, l'Observatoire a également demandé la création d'une page pédagogique dédiée aux particuliers sur le site du guichet unique.

**Benito BRUZZO**

*Président de l'Observatoire IDF des Risques Travaux sur Réseaux*

## Rencontre départementale de Vanves.

Le 15 juin 2016, près de 180 personnes ont été réunies lors de la rencontre départementale qui s'est tenue à Vanves présidée par Bernard Gauducheau, Maire de VANVES, Vice Président de l'Etablissement Public Territorial de Grand Paris Seine Ouest (GPSO). Ce dernier a présenté la démarche mise en œuvre par GPSO pour contribuer au respect de la réglementation anti-endommagement, et en appelle à une forte mobilisation des entreprises lors de travaux à proximité des réseaux en lien avec leur implication en tant que responsable de projet.

Après un petit film de 6' sur la phase Etude, deux tables rondes ont traité de façon très concrète la phase Etude du projet Avenue LEGEAY à VILLE d'AVRAY et la thématique de l'Autorisation d'Intervention à proximité des réseaux (AIPR). Les intervenants de la première table ronde ont expliqué leur démarche, leur façon de concevoir le DCE en intégrant les clauses dans les marchés. A cette occasion, ils ont également souligné la disparité entre les offres des entreprises sur le respect de la réglementation DT-DICT, allant du décret de 1991 abrogé au décret de 2011. Sur la deuxième table ronde, les intervenants ont insisté sur la nécessité de se former avant le passage des tests par QCM, et d'engager la démarche rapidement au vu des volumes à engager en Ile-de-France.

**Christophe CHAILLEY**

*GRDF, inspecteur régional de sécurité industrielle*

# LE SAVIEZ-VOUS ?

## Les plaques polyéthylène, qu'est-ce que c'est ?

Un dommage sur ouvrage GRTgaz, survenu le 29 février 2016 sur la commune de Melun dans le cadre d'un chantier en infraction, est l'occasion de présenter un matériau parfois présent au droit d'ouvrages de transport de gaz naturel : les plaques polyéthylène haute densité (PEHD).

En plus du grillage avertisseur jaune, désormais réglementaire à la pose de tout nouvel ouvrage de gaz naturel, des plaques PEHD (cf. illustration) peuvent être situées quelques dizaines de centimètres au-dessus des canalisations. Ces plaques sont des mesures compensatoires de protection physique permettant de diminuer

les probabilités d'incidents des ouvrages GRTgaz.

Plusieurs dizaines de kilomètres de ces plaques sont disposées sur le réseau de GRTgaz sur des tronçons définis par les études de dangers relatives à ces ouvrages.

Cependant, le risque zéro n'existe pas : le 29 février dernier, une entreprise a terrassé et blindé une fouille mettant à nu l'ouvrage GRTgaz DN 150 sous des plaques PEHD liaisonnées entre elles, sans aucun rendez-vous de chantier malgré la déclaration des travaux. En plus de la balise située à quelques mètres de la fouille et matérialisant la présence d'un ouvrage de transport de gaz naturel, ces plaques PEHD auraient dû interpeller l'exécutant des travaux de l'infraction en cours et du risque auquel il s'exposait.

La sécurité des personnes et des biens est une préoccupation de chaque instant. À ce titre, GRTgaz se déplace avant le commencement des travaux sur tous les chantiers où une DICT a été émise et pour lesquelles un récépissé au statut concerné a été transmis aux exécutants de travaux à proximité des ouvrages.

Le contact préalable avant commencement des travaux contribue à la sécurité de tous.

**Thierry ESCAFFRE**

*GRTgaz, Responsable Département Maintenance  
Données et Travaux Tiers*

# FLASH

## Certification en détection et géolocalisation des réseaux enterrés des prestataires.

La réglementation prévoit que les prestataires en détection et géoréférencement des réseaux devront obligatoirement être certifiés au 1 janvier 2018 pour réaliser les Investigations Complémentaires et le récolement des réseaux. La Fédération Nationale des Entreprises de Détection de Réseaux Enterrés (FNEDRE) souhaite que cette qualification soit un gage de la qualité et de la maîtrise des prestations par ses adhérents, c'est pourquoi elle les encourage et les aide à atteindre les niveaux de référence élevés demandés par le référentiel : l'arrêté du 19 février 2013. Elle va organiser des formations à l'obtention de la certification cet automne pour que nos membres puissent mieux comprendre les enjeux et les exigences. Au cours de ces formations des outils pratiques seront distribués.

Sans attendre cette date limite, plusieurs entreprises sont d'ores et déjà certifiées. A ce jour ce sont 17 entreprises au niveau national dont 3 entreprises franciliennes qui disposent du précieux sésame. A notre connaissance au moins trois autres entreprises franciliennes attendent la validation de leur audit par le comité de pilotage du mois de juin. Dès le début de 2017 nous devrions être une douzaine d'entreprises franciliennes certifiées. Vous pourrez bénéficier d'une offre de qualité en quantité suffisante.

La liste des entreprises certifiées est régulièrement actualisée sur le site internet 'construire sans détruire'.

**Jean-François Maregiano**

*Représentant de la FNEDRE*



# AGENDA - À venir prochainement...

## Rendez-vous de l'observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux

- > **Mardi 20 Septembre 2016**
- > **Mardi 13 Décembre 2016**

Toutes ces réunions auront lieu à la FRTP Ile-de-France au 9 rue de BERRI, 75008 PARIS à 9h30. Elles seront toutes suivies d'un Comité de Concertation.

A noter, le prochain **Forum annuel de l'Observatoire** aura lieu le **Judi 16 Mars 2017** à la Maison des Travaux Publics – 3, rue de Berri 75008 PARIS

## RENCONTRES FRANCILIENNES

> **Mardi 11 Octobre 2016** : Tour de France de la FNEDRE à TECO-MAH (Jouy-en-Josas, 78)

> **Mercredi 23 Novembre 2016** : 21ème Forum des Collectivités Locales et des Travaux Publics de 8H30 à 13H (Brie-Comte-Robert salle Safran, 77)  
Inscription par mail :  
info@ensemble77.fr

## Pour plus d'informations :

Secrétariat FRTP Ile-de-France  
Tél : 01.47.66.01.23  
Fax : 01.47.66.10.39  
Mail : i.lepotier@fntp.fr

# CHIFFRES CLÉS - Bilan à fin juin 2016

## RTE

- **1218** DT REÇUES  
(1190 en 2015)
- **4260** DICT  
ET DTDICT CONJOINTES  
REÇUES  
(4195 en 2015)
- **5** DOMMAGES  
(2 en 2015)
- **0%** DOMMAGES  
SANS DICT  
(0% en 2015)

## GRTgaz

- **4829** DT REÇUES  
(4780 en 2015)
- **9952** DICT  
ET DTDICT CONJOINTES  
REÇUES  
(10208 en 2015)
- **1** DOMMAGES  
(4 en 2015)
- **0%** DOMMAGES  
SANS DICT  
(25% en 2015)

## ENEDIS

- **25688** DT REÇUES  
(27007 en 2015)
- **79586** DICT  
ET DTDICT CONJOINTES  
REÇUES  
(76820 en 2015)
- **316** DOMMAGES  
(340 en 2015)

## GRDF

- **21406** DT REÇUES  
(22778 en 2015)
- **72155** DICT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES  
(69097 en 2015)
- **312** DOMMAGES  
(305 en 2015)
- **21,8%** DOMMAGES SANS DICT  
(27,9% en 2015)

## TRAPIL

- **1589** DT REÇUES  
(1538 en 2015)
- **3819** DICT  
ET DTDICT CONJOINTES REÇUES  
(2283 en 2015)
- **0** DOMMAGES  
(0 en 2015)